

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 8 JUILLET 2010**

Délibération
n° 2010.07.143

**Délégation de service
public pour la gestion
de la salle de
spectacles "La Nef" :
avenant n°2 à la
convention**

LE HUIT JUILLET DEUX MILLE DIX à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **2 juillet 2010**

Secrétaire de séance : Jacques NOBLE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Eric DANCHE, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Nicolas DENIS, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, Maryse DUMEIX, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Sébastien GOURET, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Bertrand MAGNANON, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Frédéric SARDIN, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Bernard CONTAMINE à Cyrille NICOLAS, Nadine GUILLET à Nicolas BALEYNAUD

Excusé(s) représenté(s) :

André BONICHON par Eric DANCHE, Véronique MAUSSET par Nicolas DENIS

Excusé(s) :

Christian RAPNOUIL

| |
|---|
| EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / EQUIPEMENTS CULTURELS |
|---|

| |
|--|
| <u>Rapporteur</u> : Monsieur BRONCY |
|--|

| |
|--|
| DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE LA SALLE DE SPECTACLES "LA NEF" : AVENANT N°2 A LA CONVENTION |
|--|

Par délibération n°235 du 13 juillet 2006, le conseil communautaire a confié à l'association DINGO la gestion de la salle de spectacles « La Nef » pour une durée de 5 ans, soit du 1^{er} septembre 2006 au 31 août 2011.

Un avenant n°1 au contrat de délégation de service public a été approuvé par délibération n°9 du 5 février 2009, afin de ramener à 12 025 € le montant de la redevance d'occupation du domaine public pour l'année 2009.

Par courrier du 22 février 2010, l'association DINGO sollicite à nouveau le GrandAngoulême, pour une demande de dégrèvement de sa redevance d'affermage au titre de l'année 2010.

Pour mémoire, le montant de la redevance s'élève à 52 197 € pour l'année 2010. Elle serait ramenée à 32 197 €.

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 9 juin 2010,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 29 juin 2010,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°2 à la convention de délégation de service public, ayant pour objet de modifier le montant de la redevance d'occupation du domaine public pour l'année 2010.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ledit avenant.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

| | |
|--|----------------------------|
| Certifié exécutoire : | |
| <u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> | <u>Affiché le :</u> |
| 13 juillet 2010 | 13 juillet 2010 |